



Thônex

Procès-verbal Séance du 18 décembre 2007

Sont présents :

Madame	Isabel Rochat	Maire
Messieurs	Philippe Decrey Claude Détruche	Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Enrico Castelli	Président du Conseil municipal
Mesdames	Christine Casadei Doris Constantin Marianne Guarino Anne-Marie Jaquet	Rosa Lopes Beer Christine Schwarz Armelle Sob Jacqueline Tomasini
Messieurs	Marcel Constantin Willy Corthay Alain Dupraz Fabiano Forte Michel Frossard Patrick A. Gautier Stephen Knörr Guy Loutan	Hans Rudolf Roth Guy Saudan Ashwani Singh Richard Stark Daniel Thurre Pascal Uehlinger Jorge Vieitez

Excusés :

Madame	Karin Wirthner Zinggeler
Messieurs	Marc Kilcher Claude Marcet

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2007.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Pétition déposée par l'Association des Parents d'élèves de Thônex (APET) concernant le Pavillon Mousse intitulée : « Non au Béton, oui à l'espace ». Discussion. Vote. (RM-07-02).
6. Demande d'un crédit de Fr 251'804,- en vue de l'acquisition d'un véhicule pour la compagnie des sapeurs-pompiers ainsi que pour le service communal de la voirie et des espaces-verts. Discussion. Vote. (DA-07-25).
7. Modification de l'article 9 des statuts de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DA-07-26).
8. Projets de motions :
 - 8.1. Déposé dans le délai légal par M. Alain Dupraz, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, ayant comme intitulé : « Pour consacrer 0,7% du budget de la commune à l'aide au développement des pays moins avancés ». Discussion. Vote. (MM-07-06).



- 8.2. Déposé dans le délai légal par Mmes Doris Constantin, Jacqueline Tomasini, Christine Schwarz et MM. Fabiano Forte, Guy Saudan, Conseillers municipaux du groupe démocrate-chrétien, M. Marcel Constantin du parti radical et M. Pascal Uehlinger du parti libéral ayant comme intitulé : « *Pour l'organisation d'une journée de la sécurité et de la prévention* ». Discussion. Vote. (MM-07-07).
- 8.3. Déposé dans le délai légal par Mmes Doris Constantin, Jacqueline Tomasini, Christine Schwarz et MM. Fabiano Forte, Guy Saudan, Conseillers municipaux du groupe démocrate-chrétien, ayant comme intitulé : « *Pour limiter le trafic pendulaire, fermons les douanes aux heures de pointe* ». Discussion. Vote. (MM-07-08).
9. Projets de délibération.
10. Propositions du Conseil administratif.
11. Questions écrites.
12. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2007

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Castelli, Président, donne les informations suivantes :

2.1. Mérite Thônésien

Après examen des candidatures déposées au Bureau, ce dernier a décidé qu'il n'y aura pas d'attribution pour 2007.

2.2. A 23h. nous passerons au point 10 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. Mme Isabel RoCHAT, Maire

3.1.1 Repas des personnes seules

Nous vous rappelons que le 24 décembre à midi aura lieu le traditionnel repas de Noël pour les personnes seules et nous vous encourageons vivement à passer à la salle Louis-Valencien à cette occasion.

3.1.2 Course de l'Escalade

J'aimerais féliciter MM. Détruche, Roth et Saudan pour leurs performances réalisées à l'occasion de cette épreuve.



3.1.3 Fête de l'Escalade

Le Conseil administratif remercie les Conseillers municipaux qui ont participé bénévolement à l'organisation de cette manifestation.

3.1.4 Ecoles & Jeunesse

Le rapport établi par Evaluanda qui a été présenté aux commissions respectives des trois communes le 4 décembre sera débattu en commission des Ecoles le 29 janvier 2008.

3.1.5 Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex

Voici les personnes qui siégeront au sein de la Fondation à partir du 1^{er} janvier 2008 :

Parti radical :	Mmes Casadei et Hyde
UDC :	MM. Knörr et Vieitez
PDC :	Mme Tomasini et M. Arpidone
Parti libéral :	Mme Despland et M. Roth
PS/Verts :	MM. Agraniou et Corthay

Cette Fondation va subir un certain nombre de changements avec le remaniement des statuts un juriste sera consulté à cet effet.

Mme Sophie Desjacques Carnegie quittera la présidence au mois de janvier et la première réunion du Conseil de Fondation consistera à nommer les membres du Bureau qui fonctionneront de manière transitoire. La commission des Ecoles & Jeunesse du Conseil municipal aura à se pencher sur cette Fondation dont le fonctionnement actuel est lourd et inefficace.

Je me propose de prendre la Présidence « ad-intérim » pour mener à bien cette transition, sous réserve de la décision du Conseil de Fondation.

3.1.6 Plan directeur communal

Ce plan devra être revu et corrigé car il n'a pas été accepté tel quel par les différents services des commissions de l'Etat. La commission de l'Urbanisme & Développement durable devra se remettre rapidement au travail avec nos mandataires sur ce dossier.

Il est entendu qu'une grande partie des problèmes soulevés concerne le secteur des Communaux d'Ambilly.

3.1.7 Communaux d'Ambilly

De façon informelle nous savons que le projet de déclassement sera présenté dans le courant du mois de janvier aux Députés du Grand Conseil.



Le Conseil administratif a mandaté l'étude de Me Manfrini afin qu'il s'occupe de la défense des intérêts de notre commune dans cet important dossier. Un courrier est d'ores et déjà parti au Conseil d'Etat afin de nous prémunir du manque de concertation qui pointe sur ce dossier, à commencer par l'absence de plan directeur de quartier qui est nécessaire dans une procédure de déclassement. Or, à ce jour, nous ne sommes pas en possession de ce document.

Je ne vous cacherai pas que notre déception est grande car tout au long de la dernière législature nous avons montré que notre volonté n'était pas de bloquer ce dossier et M. Cramer avait même parlé, il y a une année, d'un contrat Canton-Commune qui allait se mettre en place.

Un PLQ concernant une pièce urbaine doit être travaillé avec le groupe de travail relatif aux Communaux d'Ambilly, ce projet est pris en main par les promoteurs et piloté par le maire d'Ambilly M. Duret. Le 6 décembre dernier, un avant-projet de PLQ a été remis avec un rapport. Le 13 décembre le groupe de travail s'est réuni et un planning a été mis en place.

Il convient tout de même de relever un point positif car les promoteurs ont pris en compte les demandes de la commune de Thônex. On trouve auprès de ces derniers une écoute plus favorable qu'auprès du Canton.

3.1.8 Finances

Le Grand Conseil a décidé de surseoir au transfert aux communes des charges relatives à la caisse de secours des sapeurs-pompiers pour l'année 2008.

3.2. M. Claude Détruche, Vice-président du Conseil administratif

3.2.1 Médailles pour les chiens

Les médailles pour les chiens seront délivrées cette année dès le 1^{er} février 2008 et les médailles 2007 sont valables jusqu'à cette date. Les personnes qui ont acquis un animal pendant ce délai peuvent se présenter auprès de notre service ASM qui leur délivrera gratuitement une carte provisoire.

3.2.2 Euro 2008

Le Conseil administratif a été convié à une première séance d'information concernant les modalités d'engagement des agents de sécurité municipale. Trois emplacements seront appelés à être surveillés : le Stade de la Praille, la Plaine de Plainpalais et le campement du Bout-du-Monde. A ce jour, notre service n'est pas engagé pour cette manifestation mais il reste de réserve.



3.2.3 Nouveau projet de loi sur la police municipale

Ce projet a été déposé au secrétariat du Grand-Conseil et fera l'objet de discussions entre les divers partenaires concernés. Il est à noter que ce projet de loi prévoit que nos agents puissent procéder à des fouilles et des contrôles dans le cadre de missions de sécurité. Ce projet de loi prévoit également les mandats de conduite dans le cadre des poursuites et faillites ainsi que l'intervention de nos agents pour le respect de la loi sur la restauration et le débit de boissons. Tous ces éléments qui représentent à nouveau un transfert de charges Etat-Communes seront en discussion très prochainement.

3.3. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

3.3.1 Parlement des jeunes

Comme l'a remarqué notre Président en début de séance, trois jeunes sont présents dans le public et nous avons déjà eu l'occasion de discuter avec eux ainsi qu'avec M. Nicolas Roulin, travailleur social hors murs, sur le projet de relancer un Parlement des jeunes sur notre commune. Je pense qu'ils méritent nos félicitations.

3.3.2 Plan directeur des chemins piétonniers

Ce document a été accepté par le Conseil d'Etat et sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal afin que notre Conseil puisse l'accepter à son tour.

3.3.3 Office d'orientation et de formation professionnelle

Les trois communes chénoises ont résilié la convention qui nous liait avec cet organisme dont les bureaux sont situés aux CASS à Chêne-Bougeries. Cet office causait certains problèmes au vu de la structure des CASS et l'Action Trois-Chêne pour l'Emploi et leur présence pour nos trois communes n'était plus nécessaire. Les prestations en relation avec les cycles d'orientation et les écoles continueront mais les locaux se trouveront à la rue Prévost-Martin ce qui permettra d'agrandir ceux des CASS et de l'Action Trois-Chêne pour l'Emploi.

4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

4.1. M. Richard Stark, vice-président en remplacement de M. Castelli, Président du Conseil municipal et Président de la commission de la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile, séance du 20 novembre 2007 :

Présentation de l'étude de stationnement pour vélos.



M. Decrey, Conseiller administratif, fait une brève introduction et confirme que l'étude concerne toute la commune ainsi que les écoles. Elle est complémentaire au plan directeur communal.

Ensuite M. Walter du bureau URBAPLAN, en utilisant les fiches thématiques nous présente les emplacements envisagés sur toute la commune. Les exigences d'aménagement ainsi que l'identification des lieux.

Après une discussion animée et très intéressante un vote est proposé avec la formation suivante :

La validation des fiches en tenant compte des remarques formulées par la commission et la demande que M. Decrey, Conseiller administratif, revienne avec un projet chiffré.

– Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4.2. M. Daniel Thurre, Président de la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire, séance du 27 novembre 2007 :

Cette séance a eu lieu sur place, au CSSM

Audition du Chênois Handball :

Cette audition est liée aux objectifs de recevoir différents clubs de la structure faîtière du CSSM. Le Chênois Handball est actuellement en ligue A. Ont été auditionnés M. Pérusset, coprésident, et M. Meylan, trésorier. Après l'historique et les règles de ce sport né en Allemagne, l'évolution du club nous est présentée :

Aujourd'hui, il compte 5 équipes senior avec 6 différentes classes d'âge (de 9 à 19 ans), 200 membres licenciés, 9 entraîneurs, 1 responsable technique et 1 responsable de la formation des entraîneurs. Le comité compte 10 membres et 30 bénévoles travaillent au sein du club. Nous est expliqué ensuite le déroulement de la saison avec le nombre de matchs. Le handball est le second sport collectif pratiqué en Suisse.

Sur le plan financier

Le total des dépenses / recettes est de Fr 276'000.- pour un total de pertes reportées de Fr 5'000.-. Pour 2007 / 2008, le budget atteint Fr 350'000.-, avec un trou de Fr 15'000.- environ, ce qui est proportionnellement normal.

Les ressources financières, outre les subventions communales, sont :

Les donations privées, le sponsoring, les cotisations (entre Fr 250.- et Fr 300.- selon les tranches d'âge), les recettes des matchs, le Sport Toto, Jeunesse & Sports.

Le défraiement des professionnels est important, de même que les frais de déplacement.

A l'étroit au CSSM, le club a trouvé une salle complémentaire à la Caserne des Vernets. Les jeunes talents doivent pouvoir évoluer normalement.

L'objectif est le maintien au plus haut niveau, ainsi que la création d'une équipe de réserve. Le club fêtera bientôt ses 40 ans d'existence.



Concernant les statistiques, les 100 juniors habitent les 3 communes. Les seniors sont majoritairement des Trois Chênes, mais certains habitent d'autres communes.

S'en suit une discussion sur le sponsoring et l'appui médiatique, le nombre de matchs, les dimensions d'une salle pour le handball.

Visite des installations du CSSM

Un certain nombre de salles nous est présenté, ainsi que la patinoire, avec les échantillonnages du futur revêtement. Visite du terrain synthétique de football, ainsi que du bâtiment des tribunes, avec les problèmes de chauffages et les choix à opérer pour l'avenir. Le gaz, installé au sous-sol, sera probablement une bonne solution, mais une étude montrera quel est le système le mieux adapté. Il faudrait également excaver pour aménager d'autres vestiaires.

La séance est levée à 20h30

4.3. M. Pascal Uehlinger, Président de la commission de l'Urbanisme & Développement durable, séance du 29 novembre 2007 :

Merci Monsieur le Président,

Trois points à l'ordre du jour de cette séance fleuve.

Point 1 :

Présentation du concept « One Planet Living » par Mme Françoise Chappaz, secrétaire régionale, WWF Genève. Elle nous présente un éco-quartier durable selon les critères du WWF avec entre autres :

- une évaluation de l'empreinte écologique,
- une définition des objectifs,
- une élaboration d'un cahier des charges dépendant de la zone et des contraintes immédiates,
- un suivi pendant et après la construction du quartier.

La réalisation de ces objectifs permet d'obtenir un label « WWF ». La réalisation de cet éco-quartier, en collaboration avec le WWF et ses partenaires constituerait une première pour la Suisse Romande. Le coût d'un tel quartier est de 8 à 15% supérieur aux constructions classiques, mais il y a un retour sur investissement.

Cette présentation est suivie d'une longue discussion avec peu de réponses définitives, la Commune ne connaissant pas encore les dernières évolutions du canton.

Point 2 - Communaux d'Ambilly

M. Roland Tettamanti, ingénieur à l'Office cantonal de la mobilité présente les moyens mis en place afin d'éviter un transit important sur le mail central, ce dernier ne pouvant pas être remis en question pour l'instant. La régulation du trafic se fera par des feux. Les transports collectifs se déplaceront sur le même site que les voitures toujours afin de décourager le trafic de transit. Il y aura aussi des contre-routes, des stationnements longitudinaux et des ruptures de typologie avec un giratoire.

Les transports collectifs auront un nombre d'arrêts important afin de rendre les transports publics plus attractifs. Il est question d'en aménager plus d'un pour chaque pièce urbaine. Il y aura 2 lignes à des fréquences de 10 à 12 minutes chacune, donc un bus toutes les 5 minutes.



Au sujet du stationnement des voitures M. Tettamanti dit que le quota est de 1,3 places par logement (une place au sous-sol et 0,3 places en surface).

M. Tettamanti ne peut pas répondre à toutes les questions des commissaires le cahier des charges étant verrouillé et son statut ne lui permettant pas de prendre position.

Une discussion future et plus approfondie avec M. Delacretaz, directeur de l'OCM, se fera en commission Circulation.

Point 3 – Plan directeur communal

M. Vérest travaille au DAT et représente l'Etat. Pour le moment, le service pour lequel il travaille a fait des remarques concernant MICA et d'autres projets intercommunaux qui demandent de mieux intégrer par la commune CEVA et Etoile Annemasse.

L'objectif du DAT est d'émettre un préavis aussi proche que possible du plan localisé de quartier (pas encore connu par la commune mais prévu pour la mi-décembre) et du plan directeur.

M. Vérest souligne que le DAT n'a pas encore émis de préavis, mais a fait des remarques qui constatent que la commune a des souhaits qui ne sont pas conformes aux objectifs du canton.

M. Vérest sera prochainement contacté afin de développer plus en avant les projets du canton avec si possible l'intégration des doléances de la commune.

Compte tenu du manque complet de concertation du canton envers la commune, la commission accepte un vote de soutien à notre Conseil administratif pour défendre par tous les moyens possibles (médias compris) la vision de la commune.

Cette proposition de soutien est acceptée à l'unanimité.

4.4. Mme Anne-Marie Jaquet, Présidente de la commission des Ecoles & Jeunesse, séance du 4 décembre 2007 :

Etaient présents à cette séance :

Madame RoCHAT maire de Thônex

Madame Grandjean-Kyburz maire de Chêne-Bougeries

Madame Dupont Carrilho Conseillère Administrative de Chêne-Bourg

Les conseillers municipaux des commissions concernées ainsi que les professionnels de la petite enfance.

M. Zellweger du bureau Evaluanda, mandaté par les 3 communes, nous a présenté le rapport de l'étude concernant l'état des lieux et des besoins de la petite enfance sur notre territoire. M. Zellweger a examiné le contexte dans son ensemble, puis dans les 3 communes et sur le plan politique. Une analyse documentaire a été faite et des spécialistes ont été consultés.

Le statut des familles d'accueil étant encore en chantier, il n'a pas été étudié.

Il existe 2 cadres légaux : le plan fédéral et la loi genevoise sur les structures d'accueils, entrée en vigueur en 2003. Ces lois déterminent les tâches du canton et des communes.

A ce sujet, je vous invite tous à lire attentivement le procès-verbal et le rapport de l'étude que nous avons reçus, afin de vous préparer au travail que nous allons faire ce printemps en commission puis au Conseil Municipal.



4.5. M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, séance du 4 décembre 2007 :

La Commission Travaux & bâtiments a siégé le 4 décembre 2007 en présence de Messieurs Claude Détruche, Conseiller administratif et François Fortuna, secrétaire général adjoint technique.

Sous point 1) de l'ordre du jour, Messieurs Mitti et Mittey, architectes devaient nous présenter le projet définitif et le budget du restaurant scolaire dans le cadre des travaux de rénovation de l'école Adrien-Jeandin.

La Commission a dû prendre note, sans documents à l'appui à l'exception de 2 plans projetés sur écran, que le crédit voté le 15.5.2007 de Fr 770'000,- était dépassé de 29 % et se montait à présent à Fr 994'000,- après que la Mairie l'ait fait comprimer préalablement de Fr 106'000,-.

Il est à relever que l'estimation du coût ayant précédé le vote du crédit a eu lieu sur la base d'un prix au m³ ce qui équivaut normalement à un degré de précision de +/- 20%, fourchette qui est largement dépassée dans le cas présent.

Les commissaires ont, à juste titre, été très étonnés de ne recevoir ni documents ni chiffres précis et estimé que la confiance en les mandataires était rompue.

Monsieur Claude Détruche propose, après un débat nourri et après avoir certifié que les mandataires avaient précédemment fourni un excellent travail lors d'une autre réalisation, de revenir devant la commission des Travaux & bâtiments (si possible en janvier 2008 afin de ne pas mettre le restaurant scolaire en péril) avec un projet définitif et précis rentrant dans la fourchette des 20% et certifié par un architecte indépendant ce qui équivaut à une expertise neutre.

Cette proposition a été acceptée à 20h35 à l'unanimité des commissaires encore présents, soit 7.

Sous point 2) de l'ordre du jour, les commissions devaient se prononcer sur une proposition de la Mairie quant à l'extension du réseau de chauffage de l'école Marcelly-Tronchet (bois/gaz) à la crèche des Bout'Choux et au Conservatoire, en profitant du gros-œuvre de l'école et des travaux de terrassement. Coût : environ Fr 80'000,- sans les sous-stations nécessaires dans chaque bâtiment (Bout'Choux et Conservatoire). Le branchement de chaque site pourra intervenir à un moment opportun.

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité des commissaires encore présents, soit 7.

Sous point 3) de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2007 a été accepté à l'unanimité, sous réserve de 2 modifications.

Sous point 4) Divers, Monsieur Marcel Constantin a fait remarquer que le parking de la salle des fêtes est dangereux (sortie en marche-arrière) et doit être repensé. Dans la foulée, il propose également un parking couvert derrière la salle.

La séance a été levée à 21h00 avec les remerciements du président pour la patience des commissaires.



4.6. M. Pascal Uehlinger, Président de la sous-commission de travail relative aux Communaux d'Ambilly, séance du 13 décembre 2007 :

Un point à l'ordre du jour de cette séance. La présentation du groupe de travail en charge du projet de réalisation d'une pièce urbaine.

Les intervenants sont :

M. Ioannides, chef de projet qui représente Batima SA et C21 comptoir d'investissements immobiliers SA ainsi que M. Bendahan, architecte urbaniste. Ces deux personnes sont les mandataires des futurs propriétaires d'une partie du secteur des Communaux d'Ambilly.

M. Ioannides propose avant la présentation que la Commune exprime ses impressions, inquiétudes, etc. pour voir dans quelle mesure le rapport peut répondre aux préoccupations. La présentation s'en suit :

Le mail central

Le mail central aménagé en axe urbain est inacceptable. On peut trouver des moyens pour qu'il devienne un axe quasiment piétons. Il existe des modèles pour le faire. Le considérer comme une route ou un axe voudrait dire qu'on n'a pas compris l'essentiel de ce que cela pourrait être.

Les pièces urbaines

Elles devraient être ouvertes et les immeubles avoir une certaine autonomie. Aujourd'hui, on en est à l'état brut. Il faut étudier les pièces par rapport à tous les éléments de ce quartier et les y intégrer, également dans le mail. La dichotomie entre l'image et le texte de l'Etat parle de certains objectifs que l'image ne reflète pas. MM. Bendahan et Ioannides peuvent trouver des solutions, mais il faut travailler dessus. Vouloir répondre à toutes les contraintes est quasiment impossible. Il est possible de créer un quartier avec des dominantes qui répondent mieux à certains critères. Le SCAN et d'autres services cantonaux ont été contactés au sujet de la mobilité. Le canton a pris en compte certains éléments environnementaux, mais il faut encore les maîtriser et les adapter, donc les étudier pour rendre ce quartier humain.

Le stationnement

Une très grosse erreur de communication semble avoir été commise. Il faut savoir qu'un projet de plan directeur de quartier ne va pas dans le détail et n'est pas définitif. Ce plan sert à poser des principes fondamentaux (axes de circulation, zones de construction, programme, etc.). Cela s'arrête à cela. Ensuite, il faut élaborer un projet paysager, un aménagement urbain, mais sans les figer. On ne dessine pas les arbres, poteaux et fenêtres. Les images proposées par l'Etat donnent l'impression d'être figées. C'est faux. Le rapport présenté aujourd'hui le dit aussi.

La nappe phréatique

On n'est pas sur le lac, mais cette nappe est relativement en surface. Elle a été étudiée. Il existe un régime naturel d'écoulement vers la Seymaz et il a été demandé de le modifier le moins possible. Il faut donc faire en sorte que l'eau retourne dans le terrain le plus naturellement possible (canaux à ciel ouvert, toitures végétalisées). Le projet des Communaux d'Ambilly ambitionne d'être exemplaire à ce niveau.



Les voitures

Il n'est pas prévu qu'il y en ait dans les pièces urbaines. Donc, il faudra les ranger de manière différente et des possibilités existent. On s'est demandé combien de voitures seraient à ranger. Un des objectifs de l'étude d'une pièce urbaine est d'apporter une solution. On posera à l'architecte la question comment il entend travailler. Aujourd'hui, il n'y a pas de réponse, mais on doit réfléchir à la problématique maintenant.

Transit

Les ingénieurs de la circulation ont prévu, planifié et vérifié la situation et cela fonctionne. On fera en sorte que le trafic lié à la construction et global soit géré sur des carrefours hors MICA, donc en périphérie. Le transit devrait représenter entre 3 et 7%, voire 10% sur l'axe. Le groupe de MM. Ioannides et Bendahan a diagnostiqué que, selon la planification actuelle, le problème du trafic est résolu dans la grande majorité, mais on pourrait également gérer la situation différemment. On pourrait envisager une coupure. C'est une des propositions qui a été faite par voie de recommandation par les mandataires.

Cadre de vie

On a l'opportunité de faire un projet exemplaire de vie dans les pièces urbaines. On a la nature sur le site. Il ne faut pas renouveler la situation des Acacias et ailleurs. C'est la proximité de la nature qui devra être génératrice du cadre de vie. Il a été dit en séance plénière des propriétaires, et les services de l'Etat l'ont confirmé, qu'il existait des marges de manœuvre. Les maîtres de l'ouvrage, « nous », on a une vision proche de celle de Thônex et l'on peut dire également « NON ».

Densité

Le rapport ne la mentionne pas. Le vieux Carouge et les Tours de Carouge ont la même densité. Donc, avant de construire il faut voir ce qu'une pièce urbaine peut produire. Le projet peut montrer ce qui est qualitativement valable.

Le nombre d'habitants

De nombreux chiffres ont été avancés. Le plus scandaleux a été celui de 10.000 habitants. Ensuite, il a été dit qu'on pourrait détacher de Thônex la partie se situant hors de la commune et l'on s'est arrêté à 7.500 habitants. MM. Ioannides et Bendahan ont regardé le programme de près et ont constaté qu'on arrive à 5.400 habitants. C'est déjà un peu plus réaliste. En combien de temps faudra-t-il les construire? Le plan directeur de quartier sur 15 ans parle de 3.000 habitants. Ensuite, il y a des réserves constructibles et actionnables pour 2.400 habitants à un horizon de 25 ans. On arrive à une croissance pour la commune entre 1 et 1,5% par an. Il est important pour les mandataires et la commune de connaître le rythme de croissance. Au delà de cela, il y a la problématique de la mixité (quelles catégories de logements et d'habitants). Cela a été analysé 4 catégories de logements à raison de 25% chacune (LUP, Hm Coopératives, libre et PPE). Il a été dit qu'on allait imposer à la commune des densités comme cela a été fait ailleurs, mais rien n'a été dit à ce sujet aux mandataires qui, en tant que propriétaires, n'ont aucun intérêt à réaliser des ghettos.

Critères et programme pour les architectes

Lorsque cela se fera, les différents genres de logements seront indiqués ainsi que les espaces. Actuellement, on pense qu'il n'y a pas assez de surfaces commerciales et cela a été dit et a été perçu comme une amélioration de la perception.



La qualité des intervenants et la transparence montrée ont rassuré quelques peu les membres de la commission. Certaines questions et interrogations persistent, celle du rôle du canton et de la commune et celle du financement des équipements entre autre.

M. Bendahan répond qu'il y a une volonté de faire le travail avec l'Etat et la commune et qu'un partenariat public/privé est envisageable. Le groupe est persuadé que cela est possible, même s'il y a un blocage au niveau de la communication et qu'on n'avance pas actuellement. On souhaite créer cette dynamique pour que chacun ait envie d'avancer.

En complément, la commission s'est fixé des objectifs :

- Le 1er objectif est d'acquérir une connaissance plus fine, un zoom sur une pièce urbaine.*
- Le 2ème objectif est de communiquer les souhaits et attentes de la commune au constructeur et à l'Etat, donc de débloquer la situation.*
- Le 3ème objectif est d'accompagner l'évolution du masterplan qui est en train de s'élaborer. La Loi sur l'Administration des Communes (LAC) précise que ce travail doit se faire avec une concertation et elle fait défaut.*
- Le 4ème objectif est qu'il faut préparer les arguments et le positionnement du Conseil municipal, via la commission d'urbanisme. On attend de cette commission des prises de positions très précises. Il faut arriver à une sorte « d'entonnoir » avec le plus petit dénominateur. C'est un élément de pilotage précis et rapide. Donc, il faut accélérer le rythme des séances.*

5. Pétition

5.1. Pétition déposée par l'Association des Parents d'élèves de Thônex (APET) concernant le Pavillon Mousse intitulée : « Non au Béton, oui à l'espace ». Discussion. Vote. (RM-07-02)

M. Castelli, Président, donne lecture de la lettre de l'APET ainsi que du texte de la pétition :

Concerne : Pétition Pavillon Mousse

Monsieur le Président,

Notre association a le plaisir de vous remettre en annexe les nombreuses signatures de parents, élèves, enseignants, habitants de la Commune, etc. qui souhaitent que les enfants du Pavillon Mousse puissent bénéficier d'un espace de récréation de taille raisonnable et que tous les petits Thônésiens puissent profiter d'une nouvelle place de jeux.

L'aménagement de cet espace ne serait pas au seul bénéfice de l'école. Il serait aussi profitable pour le centre de loisirs qui accueille les enfants d'âge scolaire les mercredis. Ces derniers pourraient enfin avoir un espace extérieur aménagé pour eux, sûr et juste à côté du centre.

Nous vous prions de bien vouloir lire la présente lettre ainsi que les considérants de la pétition lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.



Nous nous réjouissons également de venir vous présenter notre projet lorsque notre pétition sera examinée en commission.

En vous remerciant de votre attention, nous restons dans l'attente de vos nouvelles.

Avec nos cordiales salutations.

Pour l'APET : Jeannette Thurnherr et Guenevere Paychère

Texte de la pétition :

« NON AU BETON, OUI A L'ESPACE »

Suite aux demandes réitérées du corps enseignant, à la démarche des enfants du Pavillon Mousse, de leurs propositions sous forme de courriers et dessins remis en mains propres à Mme Rochat, Maire de Thônex, nous soussignés, demandons:

1. *Que le terrain herbeux devant le Pavillon soit clôturé afin de permettre aux enfants d'y jouer.*
2. *Que cet espace soit entretenu et nettoyé au moins 2 fois par semaine des détritits et bouteilles vides.*
3. *Que des jeux permettant aux enfants de se défouler soient installés (par ex.3 paniers de basket, toboggan, jeux de grimpe etc), étant entendu que les tables de ping-pong occupent 4 enfants maximum sur 140;*
4. *Que ces jeux soient installés dans les plus brefs délais afin de permettre aux élèves de profiter enfin de leurs récréations.*

M. Castelli, Président, informe que le Bureau a pris connaissance de cette pétition et a préavisé, lors de sa séance du 10 décembre 2007, au classement de cette pétition.

- Mme Rochat : comme c'est le cas souvent cette pétition a un titre extrêmement trompeur, soit pour ce cas « *Non au béton, oui à l'espace* ». Comme vous le savez ce pavillon scolaire a été édifié selon les règles de l'art en matière de développement durable, il est en bois et entouré d'un espace engazonné.

Au mois de juin dernier des élèves de 6^{ème} du Pavillon Mousse étaient réunis dans cette salle du Conseil municipal à l'occasion d'une visite de l'administration et nous avons simulé le déroulement d'une séance du Conseil municipal. A cette occasion les élèves m'ont remis une magnifique lettre, manuscrite, qui demandait des jeux dans leur espace de récréation.

Je leur ai expliqué qu'il s'agissait d'une école provisoire, prévue pour 2 ou 3 ans, en attendant la fin des travaux de l'école Marcelly et qu'il n'était pas nécessaire d'avoir des jeux fixes à cet endroit et que nous allions tout de même y réfléchir.



En séance du Conseil administratif, nous avons décidé de mettre deux tables de ping-pong, une marelle et des bancs afin d'égayer ce préau. Nous étions donc au mois de juin.

Le 28 août, jour de la rentrée, nous faisons le tour des écoles avec M. Decrey et les enseignants du Pavillon Mousse nous ont indiqué que ceci ne répond pas à la demande des enfants. Nous leur avons répondu que la commune ne peut pas se permettre de dépenser trop d'argent et que cette école était provisoire.

On nous a rappelé que l'on nous demandait également une clôture pour sécuriser les lieux tant du côté de la route de Jussy que du Centre de Loisirs. Les anciens autour de cette table se souviennent des déboires que l'on a connu avec la clôture installée autour du terrain de foot et de basket de l'école Adrien-Jeandin. Le Conseil administratif n'entend pas commettre la même erreur car nous devons toutes les semaines réparer les dégâts causés par les jeunes qui tiennent à entrer sur ces terrains malgré les heures d'ouverture de ceux-ci.

Pour information la clôture d'Adrien-Jeandin a coûté Fr 40'000,- et nous coûte annuellement de Fr 2'000,- à Fr 4'000,-. Il est également utile de rappeler que les jeux installés à l'école du Bois-Des-Arts, le coût s'est élevé à Fr 190'000,-, ce qui nous mène à un montant total de Fr 250'000,- pour un groupe scolaire qui est appelé à fonctionner 2 ou 3 ans, vous comprendrez pourquoi le Conseil administratif n'a pas donné suite à cette demande.

- M. Decrey : nous sommes également surpris de recevoir cette pétition car les enseignants du Pavillon Mousse ont contacté le service des Arts visuels du DIP pour monter un projet intitulé : « La maison des haricots ». Ce projet a obtenu l'aval du Conseil administratif car celui-ci occupera tout l'espace vert situé derrière le Pavillon. Il y a donc contradiction car on ne va commencer le projet du DIP et ensuite le démonter pour y placer d'autres équipements.

La discussion est ouverte :

Mme Casadei : pour le parti radical cette pétition n'est pas pertinente car Mme le Maire avait déjà répondu à la demande du corps enseignant en juin 2007 et fait installer bancs, marelle et 2 tables de ping-pong. Des grillages chers à l'installation et très chers à l'entretien nous semblent d'un coût disproportionné étant donné que le statut de l'école est provisoire, avec une affectation non encore définie. Il ne serait pas raisonnable d'engager de gros frais pour cela. Nous décidons de classer cette pétition.



M. Loutan : nous apprenons beaucoup d'éléments ce soir de la part du Conseil administratif, mais je vais tout de même vous lire la déclaration que j'avais préparée pour ce soir :

Mesdames et Messieurs,

Voici une pétition munie de nombreuses signatures de parents et enfants, destinée à rendre à leur usage la surface de pré située entre le pavillon Mousse et la route de Jussy.

Cette demande est fort compréhensible quand on écoute en particulier deux remarques des maîtres et des élèves.

Le préau goudronné, de relativement petite taille par rapport au nombre, d'enfants est malheureusement à l'ombre, et la surface de verdure inutilisée et objet de cette pétition est au soleil !

Le préau goudronné est utilisé, entre autres, pour le foot par les garçons surtout, les filles et élèves plus calmes se retrouvant désagréablement pris sous le feu des tirs de ballons.

Cette pétition demande des aménagements d'installations variées et en partie coûteuses. Sachant qu'il faut parfois demander beaucoup pour obtenir un peu, il nous semble nécessaire d'auditionner les pétitionnaires, les maîtres et certainement aussi le concierge. D'une part par respect de la démocratie et en cohérence avec nos vœux de gestion participative de la commune, d'autre part pour chercher ensemble quel minimum d'adaptation serait acceptable pour rendre utilisable cette parcelle.

Notre réponse à cette proposition n'a pas de raison d'être du type tout ou rien.

Une clôture de 2-3 mètres de haut face interne à la haie serait-elle suffisante, sans nous ruiner, à sécuriser ce pré ? Plutôt que goudronner ou plastifier le sol, serait-ce intéressant de maintenir cette prairie naturelle et de ne la faucher que 2-3 fois par an, permettant ainsi aux enfants de retrouver le contact avec un sol naturel qui les déchargerait avantageusement de l'électricité statique du bâtiment ? Quelques parcours de dalles feraient-ils office de labyrinthe ? Offririons nous l'occasion aux élèves et enseignants de se coucher dans ce pré fleuri et regarder les nuages pendant les pauses ? Pour ce qui est de la « saleté », qui serait ramenée dans les corridors, renseignements pris auprès des institutrices, ce ne semble pas devoir être un drame par rapport aux avantages d'agrandir le préau.

Voilà quelques arguments qui pourraient être discutés, Mesdames et Messieurs, et qui nous incitent à vous demander de renvoyer cette pétition en commission Ecoles ou Parcs et promenades. Je vous en remercie.

J'ajoute, maintenant, que je serais mal à l'aise de classer cette pétition et dans le contexte d'invitation de jeunes citoyens et d'autant plus que l'on parle d'un Parlement des jeunes, on court-circuite déjà la pétition devant « nos futurs collègues ».

D'autre part, vous dites que c'est dommage de faire des travaux vu que ce pavillon est provisoire, en commission on a bien insisté sur la qualité de ce pavillon car le provisoire dure souvent il se peut que jusqu'aux Communaux d'Ambilly construits, on ait besoin de ces classes. Je réfute donc cet argument.



Les tables de ping-pong je ne les ai pas vues récemment. Si elles sont sur le préau goudronné, je pense que dans un préau les gens courent et une table de ping-pong n'est pas ce qu'il y a de mieux en matière de sécurité. D'autre part, ces tables sont une diminution de surface pour ceux qui désirent se défouler, car à cet âge là c'est très important.

En ce qui concerne le projet du DIP, nous en prenons connaissance ce soir et j'estime, qu'il serait intéressant d'étudier ceci en commission afin de faire un bilan global de ces surfaces et de ces projets afin que l'on puisse se prononcer en toute connaissance de cause.

Je vous invite à renvoyer cette pétition en commission, sans préjuger du tout du résultat, vu toutes les données que nous n'avions pas en notre connaissance.

- Mme Rochat : les enseignants nous ont demandé au mois de juin de pouvoir utiliser l'espace vert disponible, M. Détruche a répondu que cela semblait peu compatible sans surveillance compte tenu de la proximité de la route de Jussy et nous leur avons proposé d'emmener les enfants sous leur surveillance s'ébattre à cet endroit. Bien entendu après 16h. l'emplacement devient libre.

Le 28 août, les enseignants nous ont informés qu'il était absolument impossible de laisser les enfants s'ébattre dans cet espace car il y avait des déchets de type : bris de verre, bouteilles etc. d'où la demande de mise en place d'une clôture.

En ce qui concerne la mise en place des tables de ping-pong nous les avons installées dans le préau car il n'était pas possible de les mettre dans le pré et il s'agit d'équipement qui répondent aux normes de sécurité.

Mme Constantin : le parti démocrate chrétien tient à souligner ce soir son souci d'être respectueux de la démocratie, dont fait partie cette pétition, néanmoins compte tenu de l'historique de ce dossier et des informations du Conseil administratif le groupe démocrate-chrétien votera le classement de cette pétition.

M. Gautier : Le groupe libéral a bien compris les motivations des pétitionnaires et regrette de ne pas pouvoir y donner suite.

En effet, le Pavillon Mousse est une installation scolaire provisoire utilisée pendant les travaux de reconstruction de l'école Marcelly-Tronchet et son affectation future n'est pas encore connue. Comme la nouvelle école accueillera ses élèves à la rentrée 2009, les installations demandées, de surcroît onéreuses, ne seront utiles que quelques mois. Nous préférons de loin utiliser les deniers publics pour des projets durables et voterons donc le classement de cette pétition.



M. Loutan : ce soir on constate qu'un certain nombre de courriers ont été échangés sur ce sujet et dont nous n'avions pas connaissance. D'autre part, en ce qui concerne le nettoyage, désire-t-on un gazon stérile avec un passage d'une tondeuse tous les huit jours ? Préfère-t-on une prairie naturelle où tous les deux jours une classe pourrait aller, pendant la récréation, nettoyer cet espace donnant une responsabilité aux enfants ? J'ai l'impression, que parce que ce dossier est compliqué et qu'ils demandent beaucoup on préfère répondre directement par la négative. Alors qu'en commission, on pourrait faire un tour des différents projets. De ce fait, je maintiens ma demande de renvoi en commission.

M. Knörr : l'UDC est favorable au classement de cette pétition pour les raisons suivantes : le Pavillon Mousse est une école provisoire et si le bâtiment reste, il sera peut-être réaffecté à d'autres utilités. Il est donc inutile d'engager des frais importants pour des aménagements. Le Conseil administratif a déjà répondu à cette sollicitation et des aménagements légers ont été créés. A notre sens, cette pétition est une manière détournée de revenir sur la table avec un sujet qui a déjà été traité, un caprice en quelque sorte.

De plus, j'ai eu l'occasion d'observer les écoliers du Pavillon Mousse lors de leur récréation et aucun d'eux errait les bras ballants l'air désœuvré, ça joue, ça court, ça rit... En d'autres termes, l'équipement actuel est suffisant.

Mme Jaquet : M. Loutan vous confondez les attributions du Conseil administratif et celles du Conseil municipal. Leurs courriers ne nous parviennent pas et j'en suis très heureuse, car nous en avons déjà assez en rapport à notre fonction. Les charges sont différentes et il ne faut pas s'y tromper, le Conseil administratif gère les dossiers et nous transmet les informations nécessaires.

– Mme Rochat : il n'est pas question que l'on court-circuite des informations au Conseil municipal. Que le Département le fasse avec la commune de Thônex je le dénonce, ce n'est donc pas pour pratiquer de la même manière !

M. Loutan : je ne vous accuse pas de ces pratiques, il s'agit juste d'une impression après avoir pris connaissance des courriers.

Mme Guarino : pour ma part, je vote le renvoi en commission car j'aimerais pouvoir donner une réponse de vive voix aux pétitionnaires. En ce qui concerne les barrières la comparaison avec l'école Adrien-Jeandin me paraît exagérée car un aménagement plus bas pourrait être fait le long de la route de Jussy.



- M. Détruche : les enseignants refusent la responsabilité de surveiller les enfants sur ce terrain. Le jour où une barrière sera installée par la commune, la responsabilité nous incombera. L'installation d'une barrière de 1.50m ne servira strictement à rien car les enfants passeront par dessus pour aller chercher un ballon par exemple.

Au vote :

- *La proposition de renvoyer en commission cette pétition est refusée par 16 voix « contre », 6 voix « pour » et 1 abstention.*

La parole n'étant plus demandée, Mme Doris Constantin, 1^{er} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de résolution :

R é s o l u t i o n

- Vu l'article 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 40, al. d) du règlement du Conseil municipal du 30 septembre 2003,
- Vu la pétition déposée le 27 novembre 2007 par l'Association des parents d'élèves de Thônex (APET) concernant le Pavillon Mousse intitulée : « Non au béton, oui à l'espace »,
- Attendu que le Bureau a préavisé dans sa séance du 10 décembre 2007, suite aux explications données par le Conseil administratif, le classement de cette pétition,
- Par 16 voix « pour », 6 voix « contre » et 1 abstention, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De confirmer la décision du Bureau du 10 décembre 2007 et de conclure au classement de la pétition susmentionnée.
2. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant.

6. Demande d'un crédit de Fr 251'804,- en vue de l'acquisition d'un véhicule pour la compagnie des sapeurs-pompiers ainsi que pour le service communal de la voirie et des espaces-verts. Discussion. Vote. (DA-07-25).

Pour des raisons de conflit d'intérêts, Madame Doris Constantin et Monsieur Marcel Constantin, ne participeront ni aux débats ni aux votes.



M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile, donne des précisions sur l'acquisition de ce véhicule : la volonté du Conseil administratif était de faire son choix sur un véhicule polyvalent. Ce dernier sera utilisé tant pour la compagnie des sapeurs-pompiers que pour le service de voirie.

Le choix s'est porté sur un véhicule à berces ce qui permettra d'en acheter plusieurs selon les utilisations comme le matériel de fêtes par exemple ce qui diminuera le nombre de trajets effectués actuellement. Des transports de matériaux pourront également se faire à l'aide de ces berces au lieu de faire appel à des entreprises.

Si ce crédit devait être voté ce soir, une demande sera faite auprès de la sécurité civile en vue d'obtenir une subvention.

Pour conclure, je reviendrai sur le sujet du regroupement des compagnies des sapeurs-pompiers des Trois Chênes, qui est une volonté du Conseil administratif de Thônex et sachez que nous vous soutenons dans votre projet de déposer une résolution allant dans ce sens et vous encourageons à soumettre ce projet à vos partis respectifs de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.

M. Richard Stark, vice-président en remplacement de M. Castelli, Président du Conseil municipal et Président de la commission de la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile, donne lecture des conclusions du rapport du 20 novembre 2007 :

- *Suite à la demande d'un crédit de Fr 251'804,- pour l'acquisition d'un véhicule pour le service du feu de la commune, une documentation était à la disposition des commissaires, à savoir l'état du parc des véhicules bien entretenu mais très âgé ainsi que le détail du nouveau véhicule polyvalent à acquérir.*

Chaque commissaire a eu le loisir de poser des questions ou de donner son avis sur le sujet. M. Castelli soumet au vote la demande d'un crédit de Fr 251'804,- et celui-ci est accepté par 8 oui et 2 abstentions.

M. Richard Stark, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 6 décembre 2007 :

- *M. Decrey nous fait part qu'il a approché ses collègues de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries pour un regroupement des compagnies des sapeurs-pompiers des Trois-Chênes mais ceux-ci, en l'état, ne veulent pas entrer en matière. Pour certains il s'agirait d'une bombe politique !*

Il s'agit d'un véhicule porteur polyvalent pompiers et voirie avec pour les pompiers une berce incluant des appareils respiratoires. Le surcoût d'une berce pour la voirie serait d'environ Fr 30'000,-.

Suite à une discussion-débat animé, il s'en est suivi un vote pour l'obtention d'un crédit de Fr 251'804,-. Le crédit est accepté par 6 oui et 3 abstentions.



La discussion est ouverte :

M. Roth fait la déclaration suivante :

Le Conseil administratif vous propose ce soir un crédit de Fr 251'804.- en vue de l'acquisition d'un véhicule HEINIS / RENAULT dont la nécessité a été largement débattue en Commission de la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile du 20 novembre 2007 et finalement approuvée par 8 oui et 2 abstentions.

Le groupe libéral souhaitait initialement lier l'achat en question à des conditions, soit :

- a) de partage avec la voirie/les espaces verts,
- b) de collaboration rapide avec les 2 autres communes des Trois-Chêne et
- c) d'harmonisation du matériel entre les 3 compagnies des Trois-Chêne.

Sur proposition du groupe PDC et afin de ne pas entraver un remplacement rapide du véhicule devenu obsolète, le groupe libéral s'est contenté dans l'immédiat du maintien de l'obligation de partage du véhicule avec la voirie/les espaces verts.

Cependant, une résolution relative aux points b) et c) ci-dessus sera déposée ultérieurement.

Le groupe libéral votera ce crédit de Fr 251'804.-, après amendement de la 3^{ème} invite qui doit être libellée comme suit : Attendu que le nouveau véhicule devra être partagé entre la compagnie des sapeurs-pompiers et le service communal de la voirie et des espaces-verts (en lieu et place : attendu que l'acquisition d'un nouveau véhicule pourrait être partagé ...).

Mme Lopes Beer fait la déclaration suivante au nom du groupe socialistes-verts:

D'une part nous avons affaire à un parc de véhicules vétuste et vieillissant et dont le remplacement semble nécessaire pour la sécurité et le bien-être de ses citoyens mais aussi pour des questions d'efficacité ; une commune comme Thônex ne peut se permettre des risques dans ses interventions contre le feu mais aussi pour de multiples autres tâches. Par ailleurs, le véhicule qui nous est proposé, présente l'avantage d'être polyvalent, pratique et complémentaire avec un autre service de la commune en l'occurrence le service de la voirie et des espaces verts. Ainsi, au regard de ce qui précède, la demande de crédit peut pleinement se justifier.

Mais d'autre part, le contexte dans lequel s'opère cet achat n'est pas satisfaisant. Au regard des coûts du matériel et des véhicules d'intervention mais aussi des possibilités de synergies au niveau de la gestion des effectifs des sapeurs-pompiers et des interventions elles-mêmes, il est tout à fait regrettable que les Conseils administratifs de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries n'aient pas le courage politique d'entrer dans une dynamique intercommunale. Nous aimerions ici à nouveau remercier Monsieur Philippe Decrey pour les démarches qu'il a entreprises auprès de nos voisins chénois en vue d'une collaboration voire d'un regroupement des sapeurs-pompiers des trois communes. A l'avenir, nous soutiendrons toute proposition allant dans ce sens.

Finalement, si une proposition de ce type devait se concrétiser formellement au sein de notre hémicycle, nous n'aurions aucune garantie, pour l'heure, sur le succès de celle-ci dans les communes de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries. L'achat du véhicule proposé ce soir pourrait donc s'avérer de toute manière utile. Mais, nous le répétons, le contexte n'est pas satisfaisant.



Pour les raisons qui viennent d'être exposées, une partie de notre groupe s'abstiendra donc sur la demande de crédit.

- M. Decrey : il ne s'agit pas que de ma volonté mais de celle du Conseil administratif.

M. Dupraz : en commission j'avais demandé s'il existait des rapports d'activités sur la compagnie des sapeurs-pompiers et j'ai demandé si l'on pouvait en avoir connaissance, on m'a répondu affirmativement mais je n'ai rien vu venir et le regrette passablement ; ce document m'aurait permis de mieux juger.

M. Forte : il y a deux manières d'aborder ce sujet très sensible des sapeurs-pompiers, soit : amorcer une bombe en parlant de regroupement, soit la désamorcer. Bien qu'à l'époque j'étais prêt à l'amorcer et la proposition du parti libéral d'assortir le vote d'un certain nombre de conditions dont celle d'engager la discussion sur un regroupement, discussion déjà engagée par le Conseil administratif, et même d'aller plus loin. Le parti démocrate chrétien propose qu'une résolution, proposée par le parti libéral, nous soit soumise tant pour notre commune que pour les Conseillers municipaux de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg dans le but d'une démarche participative. Cela dit, le parti démocrate-chrétien votera l'acquisition de ce véhicule.

M. Stark : le groupe radical acceptera le crédit pour l'acquisition de ce véhicule.

Au vote :

- *l'amendement du parti libéral de la 3^{ème} invite libellée comme suit :*
 - *Attendu que **le** nouveau véhicule **devra** être partagé entre la compagnie des sapeurs-pompiers et le service communal de la voirie et des espaces-verts,*

est accepté à l'unanimité des votants présents.

La parole n'étant plus demandée, Mme Christine Casadei, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la compagnie des sapeurs-pompiers possède un véhicule PEUGEOT datant de 1986 entièrement équipé pour les interventions qui nécessitent l'emploi d'appareils respiratoires et que celui-ci ne pourra passer le contrôle périodique obligatoire,
- Attendu que le nouveau véhicule devra être partagé entre la compagnie des sapeurs-pompiers et le service communal de la voirie et des espaces-verts,



- Vu la possibilité d'acquérir un véhicule polyvalent pouvant recevoir des berces équipées pour la compagnie des sapeurs pompiers et le service communal de la voirie et des espaces-verts,
- Attendu qu'un premier crédit de Fr 235'000,- avait été proposé au Conseil municipal le 28 mars 2006 et, à la demande du Conseil administratif, renvoyé en commission pour étude complémentaire,
- Vu l'offre reçue de la société SANI-EQUIPEMENTS qui propose un véhicule répondant mieux aux attentes des sapeurs-pompiers et du service communal de la voirie et des espaces-verts,
- Vu le préavis favorable de la commission de la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile du 20 novembre 2007,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 6 décembre 2007,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 14 voix « pour » et 7 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 251'804,- en vue de l'acquisition d'un véhicule HEINIS / RENAULT destiné à être partagé entre la compagnie des sapeurs-pompiers et du service communal de la voirie et des espaces-verts ainsi que d'une berce équipée du matériel respiratoire nécessaire à la compagnie des sapeurs-pompiers.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 251'804,-, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2009 à 2018.
7. Modification de l'article 9 des statuts de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DA-07-26).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif et Président de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex, donne des précisions sur ce point : nous sommes obligés de revenir sur cet objet pour lequel nous avons déjà pris une décision le 2 octobre 2007 car, entre temps, en date du 12 octobre le Grand Conseil a voté une loi qui entraîne la suppression de la limite d'âge au sein des Fondation. Le service de surveillance des communes préconise que nous adaptons les statuts de notre Fondation à la loi cantonale.



La parole n'étant pas demandée, Mme Christine Casadei, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre t) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les statuts de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex approuvés le 15 mai 1984, par le Conseil municipal,
- Vu le projet de modification de l'article 9, alinéa 3, proposé et accepté par le Conseil municipal du 2 octobre 2007, portant la limite d'âge des membres du Conseil à 75 ans au maximum au moment de l'élection,
- Attendu que cette disposition répondait à celle déjà en vigueur pour les Fondations de droits publics cantonales,
- Attendu que le Grand Conseil a voté le 12 octobre 2007 la loi N°9160 qui entraîne la suppression de la limite d'âge dans les Fondations, loi entrée en force le 11 décembre 2007,
- Vu la proposition du Département du Territoire de prendre une nouvelle décision afin de se mettre en conformité avec cette nouvelle réglementation,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 23 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'accepter la modification de l'article 9, alinéa 3 des statuts de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex, comme suit :

Durée des fonctions des membres du Conseil

Teneur actuelle

(vote du 2 octobre 2007) :

Ils sont rééligibles. Est réputé démissionnaire tout membre du conseil élu conformément à l'article 8, lettre a) et b) qui transfère son domicile hors de la commune. La limite d'âge est fixée à 75 ans maximum au moment de l'élection.

Nouvelle teneur :

Ils sont rééligibles. Est réputé démissionnaire tout membre du conseil élu conformément à l'article 8, lettre a) et b) qui transfère son domicile hors de la commune.



8. Projets de motions :

- 8.1. Déposé dans le délai légal par M. Alain Dupraz, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, ayant comme intitulé : « Pour consacrer 0,7% du budget de la commune à l'aide au développement des pays moins avancés ». Discussion. Vote. (MM-07-06).

M. Dupraz, signataire, donne lecture du projet de motion.

Proposition de motion

Pour consacrer 0,7% du budget de la commune
à l'aide au développement des pays les moins avancés

Cet automne, une vaste campagne a été menée en Suisse pour sensibiliser les pouvoirs publics à l'aide au développement. L'objectif de consacrer à cette aide 0,7% des budgets publics, vieux de plus de 30 ans, a été rappelé. Ce but (0,7%) a été refixé récemment dans l'espoir que la misère et la faim - dont souffrent plus de 800 millions de personnes dans le monde - soient réduites de moitié d'ici 2015 (engagement dit « du Millenium », qui a été pris à l'ONU par tous les Etats du monde en 2000).

C'est pourquoi, en date du 23 juillet dernier, la Fédération Genevoise de Coopération (FGC) a adressé à notre commune – comme elle le fait chaque année – une demande de participation au financement de l'un ou l'autre de ses projets. En l'occurrence, il s'agissait de deux projets : la création d'un centre de développement communautaire au Timor (projet auquel participe la Ville de Genève) coût : Fr 173'000,-; et un programme de lutte contre le sida au Sénégal, coût : Fr 106'000,-.

La FGC n'ayant reçu aucune réponse à sa lettre, elle a relancé notre commune, par téléphone et par lettre, le 5 novembre, pour finalement recevoir, en date du 19 novembre, une réponse négative où le Conseil administratif déclare notamment :

« La commune est contactée chaque année par un grand nombre d'associations à but humanitaire qui comptent sur notre subvention annuelle pour survivre. Par conséquent, il ne nous est pas possible... »

Or, en commission des Finances, il nous a été dit que les sommes prévues ces dernières années n'arrivent même pas à être utilisées, car les demandes d'aide ne sont pas assez nombreuses ou ne correspondent pas aux critères définis... Quelle est donc la situation de notre commune sur ce plan ?

Dans le budget 2008, la somme prévue est de Fr 135'000,-, soit 0,4% de notre budget. Peu ou prou, ce taux de 0,4% correspond à celui des années précédentes.

Or, une analyse des sommes consacrées par les communes genevoises à l'aide au développement montre que 18 communes au moins consacrent 0,7% ou plus de leur budget à l'aide au développement, 15 se situent entre 0,4 et 0,7, les 12 autres sont en dessous. Thônex se retrouve donc à la limite du 2^{ème} et du 3^{ème} « wagon ».

C'est pourquoi nous vous proposons d'améliorer cette place peu glorieuse et de viser l'objectif de 0,7%.



Contrairement à ce qui a été dit, les projets d'aide humanitaire ne manquent pas, bien au contraire. Ceux que la FGC propose sont particulièrement fiables.

Mais il ne s'agit pas là de plaider pour la FGC ou pour un autre organisme. Il s'agit de plaider en faveur d'un objectif purement politique et de répondre à cette question: notre commune est-elle assez riche et généreuse, est-elle assez consciente des réalités de la planète, pour consacrer, comme le font déjà 18 autres communes du canton, 0,7% de son budget à la coopération ?

Le groupe socialistes et verts a la faiblesse de penser que oui, c'est pourquoi nous vous demandons de prendre en considération cette motion et de la renvoyer pour examen en commission des Finances où nous aurons, je l'espère, tout loisir d'en discuter le bien fondé les objectifs et les conséquences sur notre budget communal.

Considérant :

- La situation budgétaire de notre commune,
- La situation socio-économique d'une grande partie de l'humanité,
- Notre retard par rapport au projet de l'ONU et d'autres communes genevoises sur l'objectif de consacrer 0.7% du budget à l'aide au développement,
- Le fait que de nombreux projets en cours ont un besoin de soutien régulier et important,

Le Conseil Municipal
d e m a n d e
au Conseil Administratif :

1. De prendre les mesures permettant d'arriver, durant la législature, à consacrer au moins 0,7% du budget annuel de la commune à l'aide au développement des pays les moins avancés.

M. Castelli, Président: sur la forme il n'est pas implicitement demandé dans la motion un renvoi en commission des Finances.

M. Uehlinger : je me demande justement si j'ai reçu les bons documents car dans mon exposé des motifs il n'est pas prévu de renvoyer cet objet en commission des Finances.

M. Dupraz : la demande de renvoi en commission je la fais ce soir et demande qu'elle soit prise en considération.

M. Castelli, Président : le renvoi n'aurait pas dû être demandé lors de la lecture du texte de la motion mais aurait dû faire l'objet d'un amendement.

La discussion est ouverte :



- Mme Rochat : cette nouvelle proposition peut changer notre manière de réagir face à ce projet de motion. Il me semble donc que l'on ne peut pas se prononcer ce soir.

M. Castelli, Président : nous avons déjà eu ce type de problème lors de la précédente législature car il y a deux articles du règlement qui s'opposent. En effet, l'un dit : « que la motion doit se voter sur le siège » et un autre article stipule : « qu'à tout moment un projet peut être renvoyé en commission ». Pour ma part, j'interprète que l'on peut demander le renvoi en commission et je vais proposer que l'on vote sur cette demande.

M. Dupraz : en premier lieu, je vous prie d'excuser mon inexpérience. J'ai consulté le règlement avant de venir à cette séance et ai lu à l'article 31 que la motion est une proposition écrite....(voir article) c'est pour cela que je me sentais tout à fait autorisé à demander ce renvoi en commission.

M. Forte : nous avons déjà eu le même cas avec un projet déposé par M. Loutan qui avait été refusé et qui était revenu avec un nouveau projet avec une nouvelle proposition qui stipulait dans son invite le renvoi en commission, on ne peut pas avoir à chaque fois des interprétations différentes, il faut prendre ce cas comme une jurisprudence et l'idéal serait le retrait de cette motion afin de la présenter sous une autre forme qui stipule le renvoi en commission.

M. Dupraz : nous sommes prêts à retirer cette motion, mais il faudra bien un jour lever le doute à ce sujet quitte à faire une demande auprès de l'autorité de surveillance des communes sur l'interprétation du règlement.

M. Uehlinger : M. Guillaume Zuber, du service de surveillance des communes, nous avait déjà répondu à ce sujet et je peux vous conseiller en cas de doute de vous adresser à M. Philippe Guex, secrétaire général qui pourra vous conseiller dans la rédaction des textes.

M. Dupraz : je vais donc retirer cette motion et la représenterai sous une autre forme.



- 8.2. Déposé dans le délai légal par Mmes Doris Constantin, Jacqueline Tomasini, Christine Schwarz et MM. Fabiano Forte, Guy Saudan, Conseillers municipaux du groupe démocrate-chrétien, M. Marcel Constantin du parti radical et M. Pascal Uehlinger du parti libéral ayant comme intitulé : « Pour l'organisation d'une journée de la sécurité et de la prévention ». Discussion. Vote. (MM-07-07).

M. Forte, signataire, donne lecture du projet de motion.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

L'idée de la présente motion a germé dans la tête de ses auteurs sur le principe des anciennes journées portes ouvertes de notre compagnie de sapeurs-pompiers.

Contrairement à Jean-Edern Hallier qui affirmait dans *Le Mauvais Esprit* que « l'insécurité est une invention des serruriers », les auteurs de cette motion pensent que le sentiment d'insécurité existe et qu'il pourrait la vie de nos concitoyennes et concitoyens, et partant dégrade la qualité de vie que nous nous efforçons d'offrir à notre population.

Ceci dit, les auteurs de cette motion ne souhaitent pas aborder cette importante problématique sous l'angle sécuritaire uniquement mais aussi sous l'angle préventif.

En effet, la gestion de la sécurité est le fait de plusieurs acteurs comme par exemple : la police, les douanes, les sapeurs-pompiers, les agences de sécurité, les ASM, les TSHM, la REGA, les sauveteurs auxiliaires, les Samaritains etc.

Nous estimons qu'il y a lieu de mettre en valeur le travail que toutes ces personnes effectuent au quotidien en leur permettant d'expliquer leur mission par le biais d'une journée de la sécurité et de la prévention.

Ne souhaitant pas empiéter sur le travail et la réflexion future de cette manifestation que nous souhaiterions pérenne, les auteurs de cette motion suggèrent d'organiser cette journée durant l'été (éventuellement début juin) en utilisant la tente qui est montée à l'occasion de la fête des écoles. Ainsi, les divers intervenants pourraient y installer des stands d'information, proposer des démonstrations et autres animations.

Nous sommes persuadés qu'une journée comme celle-ci peut avoir un rôle ludique et pédagogique pour les écoles et notre population pour qui, nous nous devons d'apporter des solutions, mais aussi des réponses aux questions que tout un chacun se pose sur les questions de prévention et de sécurité.

Nous sommes persuadés que la présente motion retiendra l'attention de notre auguste Conseil municipal et vous demandons, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux de lui réserver un bon accueil.

Proposition de motion pour l'organisation d'une journée de la sécurité et de la prévention



Le CONSEIL MUNICIPAL de Thônex

considérant:

- Que le sentiment d'insécurité est un élément dégradant la qualité de vie des citoyennes et citoyens;
- Que la problématique de l'insécurité ne doit pas seulement avoir pour recette des mesures de restriction et de répression mais aussi de prévention;
- Que plusieurs acteurs du domaine de la sécurité et de la prévention travaillent activement sur notre territoire et plus largement sur les Trois-Chêne;
- Qu'il y a lieu de mettre en valeur le travail de celles et ceux qui au quotidien assurent notre sécurité,

i n v i t e
le CONSEIL ADMINISTRATIF

- A organiser et à mettre sur pied une journée de la sécurité et de la prévention;
- A prendre langue pour se faire avec la commission municipale en charge de ce dossier;
- A faire appel au Comité des fêtes pour les aspects logistiques et organisationnels.

M. Forte : je propose avant la discussion les amendements suivants sur les invites qui sont presque trop explicites. Les auteurs de cette motion partent de l'idée qu'il suffit de charger le Conseil administratif d'organiser cette journée et c'est lui qui décidera des instances qu'il voudra associer à ce projet. Il s'agit de supprimer les deux invites suivantes :

- *A prendre langue pour se faire avec la commission municipale en charge de ce dossier;*
- *A faire appel au Comité des fêtes pour les aspects logistiques et organisationnels.*

La discussion est ouverte :

Mme Sob fait la déclaration suivante pour le groupe socialistes-verts :

Mesdames, Messieurs,

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance de la proposition de motion qui nous est présentement soumise.



Le titre du projet nous a beaucoup inspiré et a créé en nous des attentes auxquelles l'exposé des motifs n'a malheureusement pas répondu. Considérant que les mesures préconisées dans le cadre de ce programme sont trop restrictives, nous nous trouvons contraints de le refuser car les actions proposées ne correspondent pas à une politique de prévention. Nous déplorons qu'aucun cours n'y soit dispensé (par ex : autodéfense), et que l'organisation d'ateliers-débats sur les thèmes de la violence n'ait pas été abordée. Nous trouverions dommageable de limiter un programme de prévention à la présentation des métiers intervenant dans la gestion de la sécurité, sans implication supplémentaire de la population.

Pour qu'une telle action ait un réel impact, nous devrions songer à un concept participatif et non attentiste tel que proposé par l'intervention des forces de l'ordre.

En plus des lacunes opératives de ce projet, nous souhaitons manifester notre désaccord avec l'excessive dramatisation du sentiment d'insécurité. C'est en agissant par le biais de la prévention de la violence que nous parviendrons à maintenir et améliorer un climat convivial et sécurisant, plutôt qu'en montrant les moyens répressifs utilisés par les autorités ; la sanction est indispensable mais ne doit intervenir qu'en dernier recours, elle ne peut pas être à elle seul le noyau central d'une politique communale.

Enfin, une ouverture sur la France voisine et Chêne-Bourg aurait été dans le sens « faisons connaissance de nos voisins pour vivre en bon voisinage » selon le dernier atelier A21 !

Pour toutes ces raisons, le groupe Verts-Socialistes vous propose de retirer cette motion et est prêt à participer à un projet inter-partis plus constructif, car selon la formulation actuelle nous vous proposons de la refuser.

M. Knörr fait la déclaration suivante :

Cette motion est une bonne idée. Malheureusement, j'ai déjà eu l'occasion de participer à des journées pour les chiens, le respect, la lutte contre les incivilités.

Ces journées ont le grave défaut de n'attirer que les personnes directement concernées. Les propriétaires de chiens négligeant ne sont jamais présents aux journées de sensibilisation.

Organiser une journée pour la sécurité, la lutte contre les incivilités c'est bien mais la frange de population qui considère tout ce qui représente la loi l'ordre en général comme au mieux une nuisance pour leur mode de vie égoïste voire même l'ennemi à abattre, je serai jamais convaincu par une journée sur la sécurité. Mais il ne faut pas désespérer....

Rien que par respect pour les femmes et les hommes qui acceptent ces missions de bien public, nous devons organiser ce genre de manifestation afin qu'ils puissent montrer leur savoir et recevoir notre considération.

Pour ces raisons nous soutenons cette motion.

M. Forte : le Conseil administratif viendra avec un projet où l'on pourra démontrer et expliquer certaines situations, ceci dans un esprit participatif et je trouve dommage que dès ce soir le groupe socialistes-verts tue le poussin dans l'œuf en s'arrêtant sur trois mots et quatre virgules...



- Mme Rochat : suite à l'intervention de Mme Sob, je suis un peu perplexe et c'est la raison pour laquelle je vais vous donner connaissance d'un mail que j'ai reçu aujourd'hui de l'inspecteur des écoles qui m'informe de diverses déprédations effectuées par les élèves à l'école du Bois-Des-Arts ainsi que l'agression d'une maîtresse par une élève de l'école Marcelly qui lui a lancé une boîte métallique au visage.

On parle de violences à l'école, de violences conjugales, de 30 vols par jour sur notre commune, de 540 agressions qui ont lieu sur notre commune et ainsi de suite, je ne tiens pas à rallonger. Ne parlons pas de sentiment d'insécurité car il y a de l'insécurité sur notre territoire et on le sait !

Ce ne sont pas les différentes propositions qui sont pendantes devant la commission du Grand Conseil qui le démentiront. Pour rendre hommage aux personnes qui s'occupent de ces problèmes d'insécurité la moindre des choses et de les faire connaître. A côté de ceci il y a tout un travail de prévention qui doit être fait, qui est fait en grande partie par nos ASM, par les travailleurs sociaux hors murs, énormément de choses peuvent encore être faites et je propose de rouvrir ce dossier dans le cadre de la commission Agenda 21. Je pense que l'on peut accorder un bon accueil à cette motion en sachant que c'est de loin encore insuffisant.

M. Loutan : suite à ce qui a été dit je trouve que justement, dans ce cas, il serait judicieux que ce projet soit renvoyé en commission. Afin de voir comment on pourrait associer à ce projet nos communes voisines et discuter de d'une éventuelle création d'un atelier pratique que la commission pourrait mettre en route.

M. Uehlinger : cette motion n'a pas une invite dans le but de renvoyer un projet en commission. Il s'agit d'une invite qui demande au Conseil administratif de mettre sur pied une journée de la sécurité. Si vous voulez en discuter en commission, le groupe socialistes-verts n'a qu'à déposer une motion identique invitant le Conseil municipal à saisir la commission de la Sécurité.

M. Dupraz rappelle l'article 46 du règlement :

Chaque Conseiller peut, au cours des débats, pourvu qu'il n'interrompe aucune intervention, proposer le renvoi en commission ou l'ajournement à terme.

Cette proposition prend la place de celle qui est en discussion et doit donner lieu à un vote.



M. Uehlinger : comme on l'a déjà dit il y a eu des précédents sur l'interprétation de ce règlement, ceux-ci ont été tranchés par le Bureau et, je rappelle la procédure : la commission des Finances est en charge du règlement, celui-ci est voté par le Conseil municipal et est approuvé par le Conseil d'Etat.

Au vote :

- *L'amendement de M. Forte de supprimer l'invite 2 et 3 est accepté par 15 voix « pour », 7 « abstention » et 1 voix « contre ».*

La parole n'étant plus demandée il est passé au vote de la motion suivante :

M o t i o n

Le CONSEIL MUNICIPAL de Thônex considérant :

- Que le sentiment d'insécurité est un élément dégradant la qualité de vie des citoyennes et citoyens;
- Que la problématique de l'insécurité ne doit pas seulement avoir pour recette des mesures de restriction et de répression mais aussi de prévention;
- Que plusieurs acteurs du domaine de la sécurité et de la prévention travaillent activement sur notre territoire et plus largement sur les Trois-Chênes;
- Qu'il y a lieu de mettre en valeur le travail de celles et ceux qui au quotidien assurent notre sécurité,
- Par 15 voix « pour », 6 voix « contre » et 2 abstentions, soit à la majorité,

le Conseil municipal
i n v i t e
le Conseil administratif

1. A organiser et à mettre sur pied une journée de la sécurité et de la prévention.

8.3. Déposé dans le délai légal par Mmes Doris Constantin, Jacqueline Tomasini, Christine Schwarz et MM. Fabiano Forte, Guy Saudan, Conseillers municipaux du groupe démocrate-chrétien, ayant comme intitulé : « Pour limiter le trafic pendulaire, fermons les douanes aux heures de pointe ». Discussion. Vote. (MM-07-08).

M. Forte : compte tenu de l'heure qui avance et du sujet qui risque d'apporter pas mal de discussions, nous retirons ce projet de l'ordre du jour et le représenterons à une séance ultérieure.



9. Projet de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

10. Proposition du Conseil administratif

10.1. Mme Isabel Rochat, Maire

Le Conseil administratif n'a pas de proposition, mais vous souhaite à tous, ainsi qu'à vos familles, d'excellentes fêtes de fin d'année. Ayons une pensée particulière pour ceux qui ne sont pas dans cette salle et qui sont atteints dans leur santé.

11. Questions écrites :

11.1. De M. Loutan, Conseiller municipal concernant : la mise à disposition des toits plats communaux pour la pose de capteurs solaires : où en est-on du bilan, et quels projets ?

En 2003, la motion 1461 du Grand Conseil concernant « l'inventaire des toitures pour la production d'énergie renouvelable » a entraîné auprès des communes un recensement des toits communaux bien disposés pour recevoir des capteurs solaires.

Notre commune a répondu favorablement à ce projet.

Selon un premier bilan fait par le Système d'Information du Territoire Genevois (SITG) et par photo il a été trouvé 19 bâtiments intéressants, correspondant à un potentiel de surfaces utilisables important.

La procédure devrait se poursuivre selon les étapes suivantes :

Un questionnaire plus détaillé sur les toits les plus intéressants : des visites « in situ » par un expert mandaté par la commune devrait préciser dans un rapport, l'état des toitures, le potentiel en surface, les aspects pratiques de l'utilisation de ces toitures.

La commune devrait ensuite établir une liste des toitures qu'elle pourra mettre à disposition avec leurs caractéristiques et dans quel délai ;

La commune pourrait également décider de faire des investissements, elle-même, en effet, avec les nouvelles conditions de rachat de la Confédération (début annoncé pour le octobre 2008). Ces investissements seront rentables et amortis en moins de 25 ans.

Il est à rappeler que la durée de vie d'une installation solaire est de 25 à 30 ans actuellement, et qu'elle s'allonge régulièrement, d'où l'importance de la réaliser sur une toiture récemment refaite. La réfection de la toiture est aussi une occasion à ne pas rater pour renouveler et renforcer son isolation thermique. Le Fonds pour les collectivités pourra d'ailleurs largement contribuer aux surcoûts liés au renforcement de l'isolation qui irait bien au delà des exigences légales.



Nous constatons que les résultats précis des possibilités de mise en valeur de ces surfaces ne nous sont encore pas connus, alors qu'un tel projet entre parfaitement dans nos critères énergétiques A21.

Nous serions donc intéressés à savoir :

- les résultats de ce recensement (surface totale, bâtiments concernés, type de surfaces, susceptibilité pratique de recevoir des capteurs, adaptations nécessaires...);
- le programme de mise à disposition par notre commune de ces surfaces pour l'Etat ou des entreprises privée productrices, entreprises de contracting énergétique, etc...;
- quels sont les aspects financiers en jeu;
- si dans le cadre de travaux éventuels, on profitera de la production de chaleur pour le bâtiment hôte;
- si notre Conseil municipal va prochainement être saisi d'un projet précis dans ce domaine par le Conseil Administratif;
- et tout autre aspect qui puisse intéresser les citoyens et les commissaires, en particulier les séquences prévues.

Avec nos remerciements

11.2. De M. Loutan, Conseiller municipal, concernant : les agrocarburants : promesse ou menace ?

Sachant que notre commune s'est lancée dans les agrocarburants pour certains véhicules d'entretien, (pv10 mai 2005, p 506, 3.1.4) nous nous demandons à la suite de plusieurs articles de presse alarmistes, si le bénéfice de cette substitution est aussi évident. Un doute plane: l'essor des agrocarburants accroît-il la pollution et la faim dans le monde ?

En effet, ces agrocarburants sont souvent produits avec force agrochimie, pesticides, engrais, et irrigation, transformés industriellement puis transportés, tout ceci avec les énergies fossiles ou nucléaires.

1. Selon la provenance et le type de production (culture, transformation, transport...) du carburant acheté par notre commune, le bilan énergétique et écologique est-il vraiment favorable ?
2. Avons-nous la garantie que ces agrocarburants proviennent bien de chez nous, et non pas de pays en développement, au prix de la spoliation des terres des petits paysans au profit des monocultures de soja ou de palmiers en particulier, et au détriment de la souveraineté alimentaire ou de la situation des petits paysans du Sud ?
3. Ou encore au prix de défrichements ravageurs des forêts tropicales déjà bien malmenées ?

Il nous intéresse de savoir le résultat final d'une intention louable, et nous remercions le Conseil administratif de tenter de nous éclairer sur ces 3 points.



12. Propositions individuelles et questions

12.1. Auberge communale

Mme Jaquet : j'ai entendu des bruits que les associés-gérants allaient se séparer en janvier. Est-ce une bonne information et quelles seraient les incidences si tel était le cas ?

- M. Détruche : cette rumeur n'est pas du tout confirmée. Il a bien entendu que ce dossier fait l'objet d'une étude auprès du Conseil administratif.

12.2. PAC-MICA

M. Loutan : je regrette un peu que le thème du mail central du PAC-MICA soit transposé en commission de Circulation, ne serait-il pas plus logique que cet objet reste à la commission de l'Urbanisme avec l'ensemble du dossier ?

- Mme Rochat : le 13 décembre nous avons traité dans le cadre de la sous-commission le mail central et après discussion avec M. Decrey, nous avons dissocié cet objet de l'étude de la pièce urbaine car il y a un aspect de la circulation qui va devenir prépondérant. La commission d'Urbanisme aura déjà un travail important sur la pièce urbaine et cette solution nous paraît la plus adéquate pour travailler sur ce dossier de manière complète.

12.3. Amis d'Haïti

M. Loutan : (après une entrée en matière en haïtien) ayant vécu trois ans en Haïti je peux vous dire que les haïtiens sont très contents que vous aidiez régulièrement avec une belle somme les différents collègues. Quand j'ai découvert qu'un numéro spécial sur Haïti est sorti je me suis permis d'en commander un certain nombre pour les commissaires intéressés.

Le Président souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tout le monde et lève la séance à 22h.50.

*

Le Président

Le Secrétaire

M. Enrico Castelli

M. Philippe Guex